Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 9-7-99
le 9-7-99
et de la publication
Le Maire,

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1999

DELIBERATION N° 99/06/585

OBJET : IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT MULTISPORTS DE PROXIMITE AU SEIN DE LA RESIDENCE DE LA SABLIERE : .Acquisition du terrain au franc symbolique.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

VU la délibération du conseil municipal du 22 octobre 1998 approuvant l'acquisition au franc symbolique d'un terrain appartenant à la S.A. d'H.L.M. Orly Parc afin d'y implanter un équipement multisports de proximité au sein de la résidence de la Sablière, subventionné à hauteur de 80 % par le Conseil Général dans le cadre du programme Villes-Avenir,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'emplacement initialement prévu pour l'implantation de cet équipement,

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée AI 452 appartenant à la S.A. d'H.L.M. Orly Parc permet la réalisation d'un plateau d'évolution sportif et de loisirs,

CONSIDERANT que le Conseil d'Administration de la S.A. d'H.L.M. Orly Parc, par délibération du 28 juin 1999, a accepté la cession au franc symbolique de ce terrain, en contrepartie de l'aménagement par la Commune d'un équipement sportif et de loisirs,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition au franc symbolique de la parcelle cadastrée AI 452, en contrepartie de l'aménagement par la Commune d'un équipement sportif et de loisirs,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer l'ensemble des actes permettant la réalisation de cette acquisition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
1 JUIL. 1999
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE